

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Questions régionales

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

1. Le présent rapport, couvrant la période de mars 2014 à août 2015, a été préparé par Rosemarie Gnam, représentante régionale suppléante pour l'Amérique du Nord, en collaboration avec les autorités de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Mexique¹.

Vue d'ensemble des principales activités

a) L'étude du commerce important

2. L'autorité scientifique du Canada, au nom du groupe de travail des autorités scientifiques du Canada et de l'autorité scientifique des États-Unis, a participé à une réunion face-à-face du groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'étude du commerce important, organisée au Centre national de formation à la conservation du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, à Shepherdstown, Virginie de l'Ouest, États-Unis, en avril 2015, pour faire avancer les discussions du groupe de travail et préparer des documents pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes.
3. À la 27^e session du Comité pour les animaux, le groupe de travail sur l'étude du commerce important a sélectionné *Ursus maritimus* et *Hippocampus erectus* pour l'étude. Le Canada a envoyé au Comité pour les animaux les informations demandées sur la gestion et le commerce de ces espèces par le Canada. Nous avons fourni des informations détaillées sur la biologie et le commerce d'*Ursus maritimus* (ours blanc) et des informations concernant l'application, par le Canada, des paragraphes 2 a) et 3 de l'Article IV. Nous avons expliqué que le Canada n'est que marginalement un État de l'aire de répartition d'*Hippocampus erectus*. On le rencontre rarement dans les eaux canadiennes et le prélèvement de cette espèce au Canada n'est pas autorisé. Les États-Unis ont également envoyé au Comité pour les animaux l'information sur la gestion et le commerce de ces espèces par les États-Unis.

b) Examen périodique

4. Le Canada et les États-Unis ont soumis à la 28^e session du Comité permanent un document qui mettait un terme au processus d'examen périodique de *Puma concolor cougar* et de *Puma concolor coryi* dans le cadre de notre engagement à terminer l'examen périodique des Felidae.

¹ Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. Le groupe de travail intersessions sur l'examen périodique est présidé par le Canada et le Mexique (Carolina Cáceres et Hesiquio Benítez, respectivement). Le groupe de travail prépare des amendements visant à simplifier le processus décrit dans la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16) et les progrès seront présentés par les coprésidents dans un document de travail remis à la présente session.

6. Les États-Unis ont mené l'examen périodique de l'espèce *Epioblasma sampsonii* (un mollusque éteint). Les résultats de cet examen seront soumis à la 28^e session du Comité pour les animaux.

c) L'enregistrement des établissements élevant en captivité, à des fins de commerce, des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I

7. Le Canada a récemment enregistré un nouvel établissement élevant *Falco peregrinus anatum*. Le Canada compte désormais 12 établissements d'élevage en captivité enregistrés par la CITES, pour les espèces *Falco rusticolus*, *Falco peregrinus*, *Tragopan caboti* et *Acipenser brevirostrum*.

8. Aux États-Unis, durant la période faisant l'objet du rapport, les établissements suivants ont été enregistrés: Lance Christensen pour *Falco peregrinus*, *Falco rusticolus* et *Falco peregrinus* x *Falco rusticolus*; Hyacinth Macaw Aviary pour *Anodorhynchus hyacinthinus*; James Robison pour *Falco rusticolus*; Brian Paul Stoddard pour *Falco rusticolus* et *Falco peregrinus*; et Michael Garcia pour *Falco rusticolus* et *Falco rusticolus* x *Falco peregrinus*.

d) Les avis de commerce non préjudiciable

9. Concernant le narval, et d'après de nouvelles estimations de la population, un avis de commerce non préjudiciable a été émis en juin 2015 pour le narval provenant des populations d'été du détroit de Jones et du détroit de Smith, également connues sous le nom de 'unité de gestion du canal de Parry, détroit de Jones et détroit de Smith'. Les nouvelles estimations de l'abondance montrent que le prélèvement est durable. Un avis de commerce non préjudiciable a été émis pour les produits du narval prélevés dans le détroit de Jones et le détroit de Smith, de 2010 à 2014, d'après les estimations d'abondance mises à jour et les taux de prélèvement durable des années en question. Cet avis de commerce non préjudiciable pour le narval du détroit de Jones et du détroit de Smith remplace l'avis de commerce préjudiciable précédent, émis pour ces populations qui résultait de données et d'informations scientifiques insuffisantes.

10. Les rapports d'ACNP permanents pour les espèces terrestres et les avis scientifiques utilisés comme base des ACNP pour les espèces marines sont disponibles sur le site web d'Environnement Canada, à l'adresse: <http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=En&n=2942DC30-1>.

11. Suite à l'entrée en vigueur de l'inscription à l'Annexe II des requins-marteaux (*Sphyrna lewini*, *S. zygaena* et *S. mokarran*) et du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*), l'autorité scientifique du Mexique (CONABIO), en collaboration avec des experts et les autorités des pêches nationales, a organisé des réunions, en avril 2014 et mars 2015, pour décider de procédures et de méthodes normalisées pour l'évaluation des risques écologiques et la gestion. Ces procédures seront revues lors d'un atelier d'experts à l'échelon national qui aura lieu en juillet 2015 à Mexico et devraient fournir plus d'éléments sur la formulation d'ACNP pour les requins inscrits à la CITES et exportés du Mexique.

12. En août 2014, l'autorité scientifique des États-Unis a rendu un avis de commerce non préjudiciable CITES positif pour l'exportation de requins-taupes communs (*Lamna nasus*) prélevés légalement dans la pêcherie commerciale par les pêcheurs des États-Unis, au cours de la saison de pêche de 2014. L'ACNP positif s'appuyait sur un plan de gestion de l'espèce préparé par le *National Marine Fisheries Service* en 2006, élaboré pour reconstituer la population de requins-taupes communs. Le prélèvement annuel s'appuie sur un quota et tout le prélèvement s'arrête lorsque 80% du quota est déclaré; tout le prélèvement doit être déclaré dans les sept jours qui suivent le débarquement. La pêcherie a été fermée en 2015.

13. En juin 2015, l'autorité scientifique des États-Unis a émis un avis de commerce non préjudiciable CITES positif pour l'exportation de *Sphyrna lewini* (requin-marteau halicorne), *Sphyrna mokarran* (grand requin-marteau) et *Sphyrna zygaena* (requin-marteau lisse) prélevés dans les pêcheries commerciales de l'Atlantique et du golfe du Mexique par des pêcheurs des États-Unis, durant la saison de pêche de 2015. L'avis positif s'appuyait sur un plan de gestion, préparé par le *National Marine Fisheries Service* en 2013, élaboré pour reconstituer les populations de requins-marteaux. Il y a deux groupes de gestion séparés, l'un dans l'Atlantique et l'autre dans le golfe du Mexique; chaque groupe a son propre quota de prélèvement. Chaque groupe est réglementé séparément et l'ensemble du prélèvement pour chaque

groupe est suspendu lorsque 80% du quota est déclaré; tout prélèvement doit être déclaré dans les sept jours qui suivent le débarquement.

14. En partenariat avec le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, un atelier a été organisé par l'*Association of Fish and Wildlife Agencies* (AFWA), en janvier 2014, pour discuter des mesures de gestion et du statut de conservation du poisson spatule (*Polyodon spathula*). Vingt *Fish and Wildlife Agencies* d'États des États-Unis et trois régions du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis étaient représentées. Le principal résultat de l'atelier est un accord aux termes duquel le poisson spatule doit être géré à l'échelle des bassins hydrographiques plutôt qu'individuellement par chaque État. Les États du bassin du cours inférieur du Mississippi ont élaboré un plan de gestion pour le poisson spatule en Arkansas, au Mississippi, au Tennessee et en Alabama qui peut servir de modèle pour la gestion de l'espèce à un niveau pluri-États. Dans un effort de mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier, les États ont commencé des études pour déterminer l'âge des poissons spatules. Ces données sont nécessaires aux modèles que les États espèrent élaborer afin d'étayer la gestion et de fixer des réglementations pour les poissons spatules. Les données sur l'âge devraient être disponibles d'ici à août 2015. De même, les États qui font le commerce de poissons spatules continuent de progresser en matière d'élaboration de plans de gestion à l'échelle des bassins et de chercher des moyens de fournir les fonds nécessaires à la gestion des poissons spatules.

e) Autres activités

15. Le 31 décembre 2014, après une carrière prestigieuse de près de 35 ans au *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, Roddy Gabel, chef de la Division de l'organe de gestion, a pris sa retraite.
16. Le Programme d'étiquetage des exportations CITES aux États-Unis: Les États-Unis coopèrent avec leurs États et nations indiennes de manière à utiliser un programme d'étiquetage pour l'exportation de peaux des espèces suivantes inscrites à l'Annexe II: le lynx roux (*Lynx rufus*); la loutre du Canada (*Lontra canadensis*); le lynx du Canada (*Lynx canadensis*); le loup (*Canis lupus*); l'ours brun (*Ursus arctos*); et l'alligator américain (*Alligator mississippiensis*). Durant la période du rapport, le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a approuvé la demande de l'État du Montana concernant l'exportation, chaque année, d'un maximum de 200 peaux de loup (*Canis lupus*). Cette approbation a été donnée pour une année avec renouvellement conditionnel au respect des conditions d'étiquetage et d'établissement de rapports.

Activités des représentants régionaux

17. M^{me} Carolina Caceres, représentante régionale pour l'Amérique du Nord et Présidente du Comité pour les animaux, copréside le groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'étude du commerce important avec le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes, M. Noel McGough, copréside le groupe de travail sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce avec M. Soemorumekso, représentant régional pour l'Asie, copréside le groupe de travail conjoint du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur l'examen périodique avec M. Hesiquio Benitez, représentant régional pour l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes et préside le groupe de travail du Comité permanent sur la viande de brousse. M^{me} Caceres est aussi membre du groupe de travail du Comité permanent sur les annotations en sa qualité de Présidente du Comité pour les animaux.
18. M^{me} Rosemarie Gnam, représentante régionale suppléante pour l'Amérique du Nord, a coordonné, en avril 2015, les activités de la Table ronde CITES dans le cadre du Comité trilatéral Canada/États-Unis/Mexique pour la réunion sur la gestion et la conservation des écosystèmes et des espèces sauvages. En outre, elle a pris des dispositions pour organiser le groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'étude du commerce important et pour y participer.

Coopération et priorités régionales

19. Signe de leur engagement continu à examiner les questions liées à la CITES et à y répondre, les membres de la région Amérique du Nord communiquent régulièrement. La région Amérique du Nord s'est réunie en tant que Table ronde CITES à l'occasion de la réunion du Comité trilatéral Canada/États-Unis/Mexique sur la gestion et la conservation des écosystèmes et des espèces sauvages pour discuter de questions d'intérêt mutuel. Les États-Unis ont organisé la XX^e session trilatérale nord-américaine, du 13 au 16 avril 2015, à San Diego, Californie. Les trois pays ont discuté des questions d'application de la CITES, des préparatifs des sessions des comités techniques de la CITES et de la CoP17 ainsi que d'autres questions CITES intéressant la région. En outre, ces tables rondes CITES ont permis aux autorités régionales de traiter les principales priorités du groupe de travail CITES pour 2015-

2016: a) améliorer la coopération régionale pour l'application de la CITES; b) suivre les progrès des groupes de travail intersessions CoP16-CoP17; et c) traiter le commerce illégal des espèces sauvages.

20. Dans l'intervalle, entre ces réunions, les membres de la région Amérique du Nord ont communiqué par téléphone et messagerie électronique.
21. Le réseau canadien des autorités scientifiques CITES reste en contact régulier pour discuter des questions et problèmes intéressant le Canada concernant l'application au niveau national des aspects scientifiques de la CITES, pour fournir des avis et des commentaires sur les activités internationales du Canada et pour élaborer les rapports ACNP permanents concernant des espèces particulières.
22. L'autorité scientifique CITES du Canada a participé aux réunions annuelles du Comité canadien de gestion des animaux à fourrure en 2014. Ce comité est responsable de la coordination et de la communication pour toutes les questions concernant la gestion des espèces à fourrure au Canada.
23. En 2014-2015, Environnement Canada a accru ses activités d'information sur la CITES en installant deux nouveaux présentoirs sur la CITES dans les aéroports et en publiant deux affiches qui seront distribuées aux agences de voyage, dans les petits aéroports, dans les zones-frontières, dans les bureaux qui délivrent les passeports et dans les cabinets vétérinaires pour informer les voyageurs sur la CITES.
24. Suivant les recommandations contenues dans la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16) de la CITES, le Canada a établi des quotas durables pour le caviar et la chair d'esturgeon. Le Canada souhaiterait finaliser la Stratégie régionale de conservation de l'esturgeon de l'Atlantique et collabore avec les États-Unis à cet effet.
25. En 2013, Pêches et Océans Canada a réalisé une évaluation exhaustive de la population de narvals du haut Arctique canadien. Les résultats de cette étude ont été revus par des pairs dans le cadre du processus consultatif scientifique de Pêches et Océans Canada et approuvés en juin 2015.
26. En 2014, Pêches et Océans Canada a réalisé une étude aérienne de deux stocks de morses dans l'Arctique canadien pour mettre à jour les estimations de la population de ces stocks. Les résultats donneront une estimation plus complète et plus à jour de la population pour le stock de la baie d'Hudson et du détroit de Davis et pour le stock du sud et de l'est de l'Hudson. Les résultats seront revus par des pairs dans le cadre du processus consultatif scientifique de Pêches et Océans Canada, en octobre 2015. Le Canada est en train d'élaborer un plan de gestion intégrée des pêcheries au morse qui devrait être terminé en 2016.
27. Depuis 2010, le Mexique met en œuvre le "Programme de surveillance continue du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) du Mexique, du Belize et du Guatemala" au Mexique. Les données obtenues à ce jour par ce programme (2010-2013) sont disponibles sur la page web de CONABIO: <http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/publicaciones.html>. En outre, la saison de suivi de 2014 est terminée et la saison de 2015 est en progrès. L'information obtenue depuis le lancement du Programme de surveillance continue suggère que la population sauvage est stable avec environ 80 000 individus de *C. moreletii* et une structure démographique solide (bonne production de nouveau-nés et de juvéniles). Sur la base des résultats de ce programme, le Mexique présentera une proposition d'amendement au quota zéro actuellement en place pour les spécimens sauvages de *C. moreletii* afin de le remplacer par un quota de précaution pour le prélèvement des œufs dans le cadre d'un programme bien stabilisé, en collaboration avec la *Responsible Ecosystem Sourcing Platform* (RESP). Ce programme commencera dans trois sites pilotes où il y a des UMA (*Unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages*) et l'objectif principal sera d'établir le lien entre les communautés locales et les producteurs mexicains (fermes) d'une part, et les entreprises internationales de l'industrie de la mode des États-Unis d'Amérique et de l'Europe d'autre part, dans le cadre de programmes de traçabilité et de partage équitable des avantages.
28. Un projet d'une durée de deux années soumis par les autorités CITES de la région d'Amérique du Nord sur "Le renforcement de la production durable et de la conservation d'espèces sélectionnées inscrites à l'Annexe II de la CITES en Amérique du Nord" a été approuvé par la Commission de coopération environnementale (CCE) pour financement dans le cadre de son "Plan opérationnel 2015-2016", avec un budget total de 300 000 USD: 65 000 USD pour la première étape; et 235 000 USD pour la deuxième étape. Le but du projet est de décrire le commerce des espèces inscrites à l'Annexe II dans la région afin de promouvoir leur commerce légal et durable comme suit: [étape 1] identification et priorisation d'espèces de l'Annexe II faisant l'objet d'un commerce important, suivies d'une analyse exhaustive du commerce; et

[étape 2] établissement et mise en œuvre de plans d'action pour renforcer et améliorer la collaboration régionale à l'application des dispositions CITES pour les espèces choisies. Le projet devrait commencer en juillet 2015.

29. Concernant le groupe de travail du Comité permanent sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité (IPBES) établi dans la décision 16.15 et présidé par le Secrétariat et par M. Hesiquio Benítez (Mexique): à leur dernière session, les séances conjointes des comités scientifiques (AC27/PC21; Veracruz, 2014) ont élaboré un ensemble de recommandations relatives à l'évaluation à venir de l'utilisation durable (demandée par la CITES et intégrée dans le programme de travail de l'IPBES 2014-2018 sous le point 3b) iii). Ces recommandations comprennent des lignes directrices pour le processus d'évaluation et la nomination d'experts chargés de concevoir l'évaluation. Les coprésidents du groupe de travail ont suivi de près le processus d'évaluation de l'utilisation durable et fourniront des mises à jour sur cette question durant la présente session.
30. Le 17 décembre, le Directeur Ashe du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a organisé une réunion d'une journée avec la Directrice générale du Service canadien de la faune sauvage, M^{me} Sue Milburn-Hopwood, et le Directeur de la faune sauvage pour le Nunavut, M. Drikus Gissing, entre autres, afin de discuter de la conservation de l'ours blanc. Les thèmes traités étaient notamment les suivants: mises à jour des deux pays sur les récentes mesures de conservation, le plan d'action pour la conservation circumpolaire à l'échelle de l'aire de répartition, les connaissances écologiques traditionnelles, l'amélioration de la collaboration en matière de science, les conflits entre l'ours blanc et l'homme, la gestion et la CITES.
31. Le Canada et les États-Unis ont organisé le Forum des acteurs concernés par l'ours blanc au Centre national de formation à la conservation de Shepherdstown, Virginie de l'Ouest, du 10 au 12 juin 2015. Partageant la responsabilité de la gestion des ours blancs dans leurs deux pays, le Canada et les États-Unis ont convoqué le Forum des acteurs pour permettre la présentation d'informations sur la conservation et la gestion des ours blancs dans le cadre d'une vaste gamme de perspectives. Les participants au Forum ont saisi cette occasion pour poser des questions et parvenir à une compréhension mutuelle des différentes perspectives en matière de conservation et de gestion de l'ours blanc.
32. Le Programme international d'assistance technique du Département de l'intérieur des États-Unis (DOI-ITAP) et les bureaux CITES du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, avec un financement du Département d'État des États-Unis, ont travaillé avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) afin de développer et de produire l'Analyse du commerce CITES: Amérique centrale et République dominicaine, une analyse exhaustive des données sur le commerce CITES dans la région, publiée en février 2014 en anglais et en espagnol. Lors de l'atelier qui a eu lieu à Guatemala, le rapport a été présenté par le Département de l'intérieur des États-Unis et le PNUE-WCMC aux responsables CITES d'Amérique centrale et de République dominicaine pour qu'ils puissent le réviser et en discuter, avec une formation à l'utilisation des bases de données CITES.

Le rapport est accessible sur les liens suivants:

<http://citescentroamerica.unep-wcmc.org/wordpress/english/> - Anglais

<http://citescentroamerica.unep-wcmc.org/> - Espagnol.

Réunions et ateliers

Au sein de la région:

33. Les 16 et 17 octobre 2014, l'"atelier sur le renforcement de la coordination intra- et interinstitutionnelle entre les autorités chargées de la lutte contre la fraude relative au commerce international illégal d'espèces sauvages au Mexique" a été organisé pour établir des bases opérationnelles en vue de coordonner les efforts fédéraux en matière de détection et d'interception des tentatives d'exportation illégale d'espèces d'origine sauvage (espèces marines essentiellement). À cet atelier ont assisté des représentants du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT); du Bureau du procureur général; du Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural et aux pêches (SAGARPA); de la Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité (CONABIO); de la Commission nationale des aires protégées naturelles (CONANP); de la marine mexicaine (SEMAR), de la police fédérale et l'Institut national des migrations (INM) et des douanes. Il en est essentiellement résulté un répertoire de contacts des principaux responsables et un protocole pour une action conjointe qui est en train d'être exécuté. L'activité a été financée par le Programme "Wildlife Without Borders" du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis.

34. Entre décembre 2014 et avril 2015, la Commission nationale de l'aquaculture et des pêches du Mexique (CONAPESCA), en collaboration avec l'Institut national pour le développement des capacités dans le secteur rural (INCA Rural), a organisé huit cours de formation dans les États de Sinaloa, Sonora, Oaxaca, Campeche, Colima, Veracruz, Tamaulipas et Baja California afin d'améliorer les rapports de capture au niveau de l'espèce pour les requins-marteaux, au moyen de vérifications visuelles et d'une meilleure traçabilité. Au total, 270 pêcheurs ont assisté à ces cours.
35. Par ailleurs, en octobre et novembre 2014, CONAPESCA a organisé des ateliers pour faire connaître le Programme de gestion des pêches aux requins et aux raies dans le golfe du Mexique et dans la mer des Caraïbes ainsi que les dispositions CITES applicables et l'importance d'enregistrer précisément les captures au niveau des espèces. Au total, 115 intervenants des pêches aux requins et aux raies y ont participé.
36. Les 22 et 23 avril 2015, l'autorité chargée de l'application des lois au Mexique (PROFEPA) et TRAFFIC Amérique du Nord (du Fonds mondial pour la nature, WWF) ont organisé l' "Atelier mésoaméricain sur les concombres de mer: commerce international et base d'identification" dans le but de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de réglementation du commerce international d'espèces de concombres de mer, en particulier *Isostichopus fuscus* qui est principalement importé par les États-Unis et la Chine. À cette activité ont assisté 27 inspecteurs de PROFEPA et autorités (nationales et régionales) et spécialistes d'Amérique centrale et des États-Unis. Cette information sera communiquée par les inspecteurs à leurs bureaux régionaux. L'activité était financée par l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Mexique.
37. Le 24 avril 2015, PROFEPA a participé à l' "Atelier sur le commerce et l'identification des coraux précieux et semi-précieux" organisé par TRAFFIC à Mérida, Yucatán, en présence des autorités (nationales et régionales) et de spécialistes du Mexique, d'Amérique centrale, des États-Unis et du Canada. L'activité était financée par le Programme "Wildlife Without Borders – Amérique latine et les Caraïbes" du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis.
38. La NOAA Fisheries et le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis ont organisé une réunion les 4 et 5 juin 2014, à Silver Spring, Maryland, avec plusieurs experts du navile impérial. Le but était de rassembler ces experts pour qu'ils puissent discuter et échanger les données historiques, biologiques et commerciales récentes. Cette espèce a été recommandée autrefois pour inscription aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Toutefois, à ce jour, les données biologiques et l'information sur le commerce de l'espèce font défaut.
39. Les autorités CITES des États-Unis ont participé à la réunion semestrielle de l'*American Zoological Association* qui a eu lieu à Columbia, Caroline du Sud, du 21 au 27 mars 2015. Un atelier a été consacré aux exigences CITES en matière de permis pour l'exportation et/ou l'importation d'animaux.

Autres réunions et ateliers (en dehors de la région)

40. Les États-Unis ont participé au Troisième atelier sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) qui a eu lieu les 11 et 12 mars 2014) à Guatemala. Les objectifs de cet atelier auquel ont assisté 32 participants dont plusieurs représentants des États-Unis, étaient de partager les progrès faits par les pays en matière d'application des nouvelles inscriptions CITES, y compris pour trois espèces de requins et les raies manta inscrites à l'Annexe II; de partager leurs efforts de préparation des ACNP en tenant compte des accords et recommandations de l'atelier de septembre 2013, à San Salvador, El Salvador; et d'établir des mécanismes régionaux et nationaux de collaboration entre autorités CITES, pêcheries et organisations, pour contribuer à la gestion durable et responsable des espèces de requins inscrites à l'Annexe II.
41. Le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique ont assisté à Bonn, Allemagne, à l'atelier organisé par l'autorité scientifique CITES de l'Allemagne, du 2 au 22 août 2014 dont l'objectif était d'élaborer un document d'orientations sur les avis de commerce non préjudiciable pour les espèces de requins. À cet atelier, le Canada a présenté le stock de requins-taupes communs de l'Atlantique du Nord-Ouest et le Mexique les pêcheries de *Sphyrna lewini* au Chiapas (sud-est du Mexique) parmi les dix études de cas proposées pour mettre à l'essai et améliorer les orientations. Le principal résultat de l'atelier est l'élaboration de lignes directrices générales pour la formulation des ACNP pour les requins inscrits à la CITES. Elles sont désormais à la disposition de toutes les Parties pour les aider à établir des avis de commerce non préjudiciable pour les requins.

42. Les États-Unis estiment que l'application efficace de la CITES est un élément d'importance critique pour le contrôle du trafic international des espèces sauvages et, en conséquence, qu'une aide par le renforcement des capacités est la clé de l'amélioration de l'application de la CITES. À cet égard, l'Afrique francophone est une zone prioritaire pour ces efforts compte tenu de sa biodiversité élevée et du volume du commerce des espèces sauvages. À la demande du Cameroun et du Gabon, des membres du personnel des autorités CITES des États-Unis ont récemment organisé deux évaluations des besoins relatifs à la CITES au Gabon (juin 2014) et au Cameroun (décembre 2014), afin de faire des recommandations sur les moyens d'améliorer l'application de la CITES.
43. Le Canada et les États-Unis d'Amérique ont participé à la 11^e session de la Convention sur les espèces migratrices (CMS). Cette réunion a eu lieu du 4 au 9 novembre 2014 à Quito, Équateur. Bien que n'étant pas signataires de la CMS, le Canada et les États-Unis ont de nombreux engagements internationaux concernant des espèces inscrites à la CMS. Les points de l'ordre du jour de la CMS d'intérêt pour la conservation aussi bien pour les États-Unis que pour le Canada comprennent les oiseaux migrateurs, les requins et les raies, les ours blancs, le lion d'Asie et le lion d'Afrique et la criminalité liée aux espèces sauvages.
44. Les autorités CITES du Mexique et des États-Unis d'Amérique ainsi que le bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis et le *National Marine Fisheries Service* ont participé à l' "Atelier international sur les requins inscrits à la CITES: expériences et stratégies pour l'application de l'inscription d'espèces à l'Annexe II", à Santa Marta, Colombie, du 25 au 27 novembre 2014. Plus de 60 participants, représentant plus de 20 pays, ont assisté à l'atelier où l'on a abordé notamment les sujets suivants: émettre des avis de commerce non préjudiciable pour garantir l'utilisation durable de ces espèces dans le commerce international; identification des espèces; et traçabilité des produits (ailerons et chair). La présentation du logiciel d'identification des ailerons de requin (une application destinée à contribuer à l'identification des ailerons de requin au moyen de photographies) est un des résultats de cet atelier. Les participants ont également défini les besoins actuels et les recommandations pour une application effective des inscriptions récentes de requins. Cet atelier était organisé par le Gouvernement de la Colombie avec l'appui du Secrétariat CITES, du *National Marine Fisheries Service* de la NOAA et du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis.
45. L'autorité scientifique des États-Unis a participé à un atelier régional à Georgetown, Guyana, le 21 mai 2015, à la demande de l'ambassade des États-Unis. L'atelier qui était organisé par *Panthera* et le Gouvernement du Guyana, et partiellement financé par une subvention du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, visait à renforcer les capacités des gouvernements de la région en matière de décisions scientifiquement fondées dans le cadre de la CITES, notamment pour fixer les quotas d'exportation de spécimens sauvages.
46. Le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a coorganisé, avec le Gouvernement du Viet Nam, la première réunion des États des aires de répartition des pangolins, à Danang, Viet Nam, du 24 au 26 juin 2015. On trouve des espèces de pangolins aussi bien en Asie qu'en Afrique. La réunion a donné aux États des aires de répartition des pangolins l'occasion d'élaborer un plan d'action unifié pour protéger les huit espèces de pangolins contre la surexploitation par le commerce international. L'UICN estime que plus d'un million de pangolins ont fait l'objet d'un commerce illégal dans la décennie écoulée, ce qui pourrait en faire les espèces de mammifères faisant l'objet du plus grand trafic au monde. Cette réunion a accueilli les participants de 30 États des aires de répartition des pangolins. Le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis n'a pas seulement participé à la réunion mais a contribué au financement par une subvention qui permettra la participation de délégués de nombreux États des aires de répartition des pangolins d'Asie et d'Afrique et d'experts de ces espèces, remplissant ainsi l'objectif clé de garantir la coopération internationale de tous les acteurs travaillant à la conservation des pangolins.

Autres informations régionales

CANADA

47. Le Gouvernement canadien a émis une réserve sur les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa 15^e session. Aux termes de la Convention, rédigée en 1975, les Parties disposent d'un délai de 90 jours pour mettre en application les amendements adoptés. Le Canada n'étant pas en mesure de respecter ces brefs délais pour apporter les changements réglementaires nécessaires, une réserve a été émise concernant les décisions prises à la 16^e session de la CoP pour avoir assez de temps pour mettre en œuvre les changements réglementaires. En avril 2015, les amendements apportés par la CoP16 à la liste des espèces réglementées par la CITES étaient juridiquement en vigueur au Canada avec l'achèvement du processus réglementaire visant à mettre à jour les règlements sur le commerce des

animaux et des plantes sauvages (WAPTR) et la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA), de sorte que les réserves temporaires émises concernant les décisions de la CoP16 ont été levées en juin 2015. Le Gouvernement canadien est très sérieux en ce qui concerne la protection des espèces courant un risque à l'intérieur de ses frontières et au niveau international et respecte ses engagements vis-à-vis de la CITES.

48. Le Canada prête une attention particulière à la surveillance continue de la population d'ours blancs, qui implique l'examen annuel de l'état et des tendances de cette population dans les 13 unités de gestion que compte le pays. Il joue un rôle de chef de file dans l'amélioration des techniques de surveillance non intrusives telles que la télédétection, les relevés aériens, et la biopsie par fléchette (méthode du marquage-recapture génétique). En 2014-2015, les rapports sur le prélèvement et le commerce et la gestion des données ont été améliorés et des méthodes d'identification par micropuces et analyse de l'ADN ont été testées dans le but d'être mises en œuvre dans un proche avenir. En février 2015, le Comité technique de l'ours blanc du Canada a examiné les résultats des travaux de suivi et de recherche disponibles ainsi que les connaissances traditionnelles autochtones dans son évaluation annuelle de l'état des ours blancs dans les 13 unités de gestion. Les États de l'aire de répartition membres de l'Accord de 1973 sur la conservation des ours blancs ont élaboré collectivement un plan d'action circumpolaire pour la conservation de l'ours blanc qui devrait être achevé pour la réunion des Parties en septembre 2015. Ce plan complétera les plans nationaux élaborés par chaque État de l'aire de répartition. Le plan du Canada comprendra également les plans provinciaux et territoriaux, garantissant une intégration efficace et réelle tout en maintenant le processus décisionnel au niveau approprié. Le Canada continue de documenter systématiquement les connaissances traditionnelles: en 2015, un rapport pour l'Arctique occidental a été publié et il est disponible en ligne à l'adresse <http://www.wmacns.ca/>.
49. Le Canada et les États-Unis d'Amérique (M^{me} Rosemarie Gnam et M^{me} Adrienne Sinclair) coprésident le groupe de travail sur le commerce établi à la réunion de 2013 des États de l'aire de répartition de l'ours blanc à Moscou, Fédération de Russie. Leur mandat consiste à explorer les mécanismes permettant de contrer la menace du braconnage et du commerce illégal et renforcer la coopération internationale en vue d'améliorer la clarté des données sur le commerce légal et la vérification des documents commerciaux.

MEXIQUE

50. Durant la période du rapport, l'autorité scientifique CITES du Mexique (CONABIO) a coordonné une série d'activités et de projets pour évaluer l'état de conservation d'espèces inscrites ou qui pourraient être inscrites à la CITES (c.-à-d. de possibles propositions d'amendements du Mexique pour la prochaine CoP):
- *Crax rubra*, *Meleagris ocellata*, *Penelope purpurascens*: Du 20 au 22 mai 2015, CONABIO a organisé un atelier sur "l'évaluation de l'état de conservation, l'utilisation, la gestion et le commerce de *Crax rubra*, *Penelope purpurascens* et *Meleagris ocellata*" afin d'évaluer si les trois espèces d'oiseaux (importés comme trophées de chasse essentiellement par les États-Unis d'Amérique) remplissent les critères d'inscription à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CITES. Trente participants ont assisté à cet atelier, notamment des propriétaires, des organisations non gouvernementales, des représentants du secteur gouvernemental et des experts. Parmi les résultats, les participants ont conclu que le niveau de commerce international des trois espèces ne nuit pas à leur survie et qu'elles ne méritent donc pas d'être inscrites à l'Annexe I ou à l'Annexe II.
 - Projets sur *Isostichopus fuscus* (élaborés par Francisco Solís de l'Institut de limnologie et des sciences de la mer ICMYL, UNAM), *Xenosaurus grandis* (Victor Hugo Reynoso, de l'Institut de biologie, UNAM), *Claudius angustatus* et *Staurotypus triporcatus* (Julio Alberto Lemos, de la Faculté d'études supérieures d'Iztacala, Faculté des sciences d'Iztacala, UNAM), *Holacanthus clarionensis* (Hector Reyes de l'Université autonome de Baja California Sur, UABCS): ces projets ont pour objet d'évaluer la pertinence des inscriptions de ces espèces à l'Annexe I ou à l'Annexe II; les résultats et recommandations sont en train d'être révisés par CONABIO.
 - Espèces du genre *Abronia* (lézards-alligator importés principalement par les États-Unis et l'Allemagne): sur la base des commentaires des membres du Comité pour les animaux à sa 27^e session, des délégués des Parties et des ONG, CONABIO est en consultation avec tous les États des aires de répartition d'*Abronia* spp. (El Salvador, Guatemala et Honduras) pour évaluer la pertinence de l'inscription de l'ensemble du genre à l'Annexe II. Le Mexique présentera les résultats et recommandations des consultations comme document de travail à la présente session.

51. Suite à l'inscription du genre *Agalychnis* (cinq espèces de grenouilles arboricoles) à l'Annexe II (CoP15 Prop. 13; coparrainée par le Honduras et le Mexique) et conformément à la résolution Conf. 11.19 sur les manuels d'identification, CONABIO prépare des fiches d'information pour les cinq espèces qui seront intégrées dans le *Manuel d'identification Wiki de la CITES*.
52. Mise à jour du "Guide d'identification des oiseaux et des mammifères": Pour fournir des informations scientifiques sur l'identification du commerce important d'oiseaux et de mammifères sauvages du Mexique, inscrits à la CITES, au personnel mexicain responsable du suivi des espèces sauvages et de l'inspection; une version mise à jour du guide, rédigé en 1998, est en train d'être élaborée (la page web est en construction à l'adresse: http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/publicaciones/guia_am/). Ce guide sera publié en ligne et formaté de manière à pouvoir être consulté sur les tablettes électroniques des principaux systèmes du marché.
53. CONAPESCA coordonne le processus de modification de la norme mexicaine officielle NOM-029-PESC-2006, pêche responsable aux requins et aux raies, qui établit les règlements pour l'utilisation durable des élasmobranches dans les eaux se trouvant sous juridiction fédérale du Mexique. Cet amendement à la norme officielle mexicaine est dans sa phase d'élaboration (les commentaires reçus durant la phase de consultation sont pris en compte). Avant sa publication au Journal officiel, elle sera approuvée par le groupe de travail technique, le Sous-comité sur les pêches responsables et le Comité consultatif national sur la normalisation agroalimentaire (SAGARPA).
54. Entre avril 2014 et avril 2015, l'Autorité d'application des lois relatives à la CITES (PROFEPA) a procédé à 8473 vérifications de mouvements transfrontières de spécimens, parties et produits d'espèces d'origine sauvage dans la plupart des ports maritimes et intérieurs, des aéroports internationaux et des postes frontières.
55. Le Mexique déploie des efforts pour attirer l'attention de la région sur la situation critique de l'acoupa de MacDonal (*Totoaba macdonaldi*) et du marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*), deux espèces endémiques du Mexique inscrites à l'Annexe I et reconnues comme en danger critique sur la Liste rouge de l'UICN. L'acoupa est un poisson très recherché pour sa vessie natatoire (à laquelle sont attribuées des propriétés médicinales et aphrodisiaques) et importé principalement par la Chine et le Japon, occasionnellement via les États-Unis. Le marsouin du golfe de Californie est soumis à capture accidentelle durant le prélèvement illégal de l'acoupa et sa population sauvage compterait moins de 100 individus. Suivant la recommandation des États-Unis et du Canada dans le document "XX^e réunion annuelle du Comité trilatéral pour la conservation et la gestion des écosystèmes et des espèces sauvages" (San Diego, Californie; 13 au 17 avril 2015), le Mexique doit demander au Secrétariat d'émettre une notification visant à: a) sensibiliser et rechercher la coopération internationale pour traiter la situation critique des deux espèces; b) demander aux Parties de saisir tous les envois illégaux d'acoupas et de notifier les autorités mexicaines et le Secrétariat de ces activités; et c) de partager les expériences couronnées de succès qui pourraient aider à traiter le problème de l'acoupa et du marsouin du golfe de Californie.
56. Du 2 au 20 avril 2014, une opération conjointe a été menée par les autorités responsables des espèces marines (PROFEPA), l'Administration générale des douanes-SAT, la Commission nationale de l'aquaculture et des pêches (CONAPESCA) et le Secrétaire de la marine du Mexique qui ont réalisé 870 inspections de véhicules privés à des points de contrôle et de navires de pêche. Lors de ces inspections, des pièces sèches, semblables à des estomacs d'acoupas, ont été trouvées.
57. PROFEPA travaille au projet "Barcode of Life" coordonné par le Réseau mexicain de Barcode of Life (Mexbol) qui est formé de plusieurs institutions d'éducation supérieure et de recherche. Le but est de mettre au point un outil supplémentaire pour l'application des lois afin d'identifier les espèces faisant l'objet d'un commerce international par des moyens génétiques et de servir de preuve scientifique et technique en cas de procès administratif et pénal. À ce jour, nous avons fait d'importants progrès dans la construction d'une bibliothèque génétique de référence (le but étant de rassembler 200 espèces prioritaires et 800 espèces semblables) et en organisant des cours de formation au personnel d'application des lois et des essais pilotes sur le traitement d'échantillons d'espèces marines telles que les requins. Le financement vient de la Fondation Google et est administré par l'*International Consortium of Barcode*.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

58. Le 23 juin 2014, les États-Unis (DOI-ITAP et *Fish and Wildlife Service* des États-Unis) ont fait un exposé sur la CITES et les mesures visant à contrer le trafic des espèces sauvages pour environ 20 stagiaires du Département d'État (*Foreign Service Institute*). Ces stagiaires seront en poste dans les ambassades et consulats des États-Unis du monde entier.

Activités d'application des lois aux États-Unis

59. Trafic de tortues aux États-Unis – Le 24 septembre 2014, un citoyen canadien et un autre individu ont été arrêtés par les agents spéciaux du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis à Détroit, dans le cadre d'une enquête en cours sur le trafic d'espèces de tortues aux États-Unis. Le Canadien avait été pris alors qu'il transportait 51 tortues vivantes des États-Unis au Canada le 5 août 2014. Dans son opération de contrebande, il devait se rendre aux États-Unis, prendre en charge des tortues arrivées dans les locaux de FedEx et UPS, refaire les emballages, en envoyer quelques-unes en dehors du pays et ramener les autres au Canada pour les vendre. Des envois qui semblaient être liés à ce suspect ont été interceptés à Anchorage, Alaska, le 17 août (218 tortues vivantes) et à Hong Kong au début de septembre (317 tortues vivantes). Le deuxième suspect, arrêté à Détroit, a été intercepté à l'aéroport de Détroit où il s'apprêtait à prendre un vol pour la Chine; dans les bagages qu'il avait enregistrés, on a trouvé plus de 900 tortues.
60. Trafic d'acoupas – Une personne a été condamnée à San Diego pour la contrebande de 241 vessies natatoires d'acoupas du Mexique aux États-Unis. Le prévenu, âgé de 75 ans, a été condamné à un an d'assignation à domicile et au versement de 120 500 USD à PROFEPA, au Mexique. Dans un procès civil séparé, conclu en février, ce prévenu a accepté de payer 138 750 USD au gouvernement (75% de la valeur de sa maison de Californie où étaient séchées les vessies natatoires passées en contrebande).
61. Le personnel du bureau d'application des lois de San Diego a rencontré le chef de la Section politique/économique du consulat des États-Unis à Tijuana, à sa demande, pour discuter de la pêche illégale de l'acoupa. Un exposé a été fait sur les enquêtes en cours sur le trafic d'acoupas dans le sud de la Californie et le fonctionnaire a accompagné le personnel à San Felipe où l'on étriepe les acoupas le long des plages pour récupérer leurs vessies natatoires.
62. Opération Bruin – À ce jour, sept personnes ont été condamnées suite à cette enquête en collaboration sur les activités de guide illégales et le trafic d'espèces sauvages entre les États-Unis et le Canada, de 2002 à 2011. Environ 24 chasses commerciales illégales à l'ours brun et/ou aux chèvres des montagnes ont été documentées pour une valeur de 8000 USD à 14 000 USD la chasse. De nombreux documents falsifiés, y compris des certificats cachets, des registres de chasse guidée et des permis d'exportation CITES étaient utilisés pour couvrir les captures illégales et faciliter le mouvement des espèces sauvages illégales des États-Unis au Canada. Les sanctions obtenues à ce jour atteignent plus de 89 000 USD d'amendes et de restitution ainsi que la confiscation de biens d'une valeur d'environ 100 000 USD, y compris un avion Super Cub. Cinq accusés attendent d'être jugés en vertu des lois fédérales et un autre accusé sera jugé en vertu des lois d'État. Huit accusés seront jugés au Canada.
63. *NACLEC Leadership Academy* – Les participants à la première classe de responsables de l'application des lois sur les espèces sauvages ont reçu leur diplôme de la *NACLEC Leadership Academy* au NCTC, le 18 septembre 2014. L'Académie qui a été mise sur pied par la *National Association of Conservation Law Enforcement Chiefs* (NACLEC), en partenariat avec le *Service Office of Law Enforcement*, dispense une formation en leadership avancé dans le contexte spécifique de l'application des lois aux espèces sauvages et à la conservation des ressources naturelles. La première classe de diplômés comprenait 34 étudiants de 20 agences d'État responsables des espèces sauvages et un représentant de Nouvelle-Écosse. Les États représentés comprenaient le Dakota, le Maine, la Californie, l'Oklahoma, le Missouri, le Wisconsin, l'Alaska, le Texas, la Floride, la Georgie, le Wyoming, le Connecticut, la Pennsylvanie, le Minnesota, le Kansas, Rhode Island, le Montana, l'Utah et l'Oregon.
64. Subventions pour la conservation: l'USFWS dirige plusieurs programmes de subventions axés sur la conservation des espèces CITES, notamment le Fonds pour la conservation de l'éléphant d'Afrique, le Fonds pour la conservation de l'éléphant d'Asie, le Fonds pour la conservation des grands singes, le Fonds pour la conservation du tigre et du rhinocéros, et le Fonds pour la conservation des tortues marines (qui constituent les Fonds multinationaux pour la conservation des espèces sauvages). En 2014, les subventions totales accordées au titre de ces Fonds se sont élevées à environ 10,26 millions USD, et 18,69 millions USD en fonds de contrepartie.
65. L'USFWS administre également le Fonds pour la conservation des animaux gravement menacés et le Fonds pour les espèces d'amphibiens en déclin. Ces deux programmes de subventions remettent tous les ans, à la suite d'un processus de sélection compétitif, des prix pour la conservation d'espèces CITES ou d'autres espèces susceptibles d'être affectées par le commerce. En outre, l'USFWS dirige plusieurs programmes régionaux de Nature sans frontières (*Wildlife Without Borders*), qui sont axés sur une région, plutôt que sur une espèce. Ces programmes régionaux octroient des subventions et fournissent un appui au renforcement des capacités dans le domaine de la conservation en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Mexique, en Russie et en Asie de l'Est. En 2014, les subventions totales octroyées au

titre de ces Fonds/programmes régionaux se sont élevées à environ 11,91 millions USD et 10,83 millions USD en fonds de contrepartie. On peut trouver des informations additionnelles concernant ces programmes de subvention à l'adresse: <http://www.fws.gov/international/grants-and-reporting/>.

U.S. Aid for International Development (USAID) et CITES: Actions pertinentes et résultats récents

66. USAID adopte une approche globale vis-à-vis de la conservation, et déploie notamment des efforts pour contrer le braconnage et le commerce illégal des espèces en danger. Les activités bilatérales, régionales et transcontinentales en cours en Afrique et en Asie aident les gouvernements de 25 pays à détecter et à décourager le braconnage, à améliorer l'application des lois concernant les espèces sauvages ainsi que les poursuites, à perturber le transit illégal et à réduire la demande des consommateurs pour les produits issus d'espèces sauvages. En utilisant les fonds FY 2014 et FY 2015, USAID a entamé plus de 35 nouveaux projets, comptant au total plus de 65 activités qui font progresser la Stratégie nationale de lutte contre le trafic d'espèces sauvages. De nouvelles interventions renforcent les efforts basés dans les sites tout en traitant également les faiblesses des systèmes judiciaires, des politiques locales et nationales, la coopération internationale à l'application des lois et, plus récemment, les moyens de détecter et de décourager le transport de produits d'espèces sauvages sur les navires et les avions, en particulier de l'Afrique vers l'Asie. Nous soutenons les applications technologiques permettant d'enrayer les impacts, y compris une approche systématique de l'analyse de l'ADN et du dosage isotopique des cornes de rhinocéros et de l'ivoire d'éléphant saisis pour aider les membres de la CITES à respecter les accords internationaux. Le nouveau Wildlife Crime Technology Challenge (défi technologique contre la criminalité liée aux espèces sauvages) repère des solutions innovantes fondées sur la science et la technologie pour détecter les voies de transit, renforcer les preuves scientifiques, réduire la demande des consommateurs et lutter contre la corruption. USAID soutient également des études sur les espèces sauvages et des analyses du trafic d'espèces sauvages pour prioriser et tracer l'efficacité des interventions.
67. Quelques résultats de l'aide apportée par USAID ces deux dernières années: une formation a été dispensée à plus de 1000 responsables de l'application des lois et a contribué à l'arrestation d'au moins 500 braconniers et trafiquants d'espèces sauvages en 2014 uniquement; depuis avril 2011, des campagnes pour réduire la demande de produits issus d'espèces sauvages ont levé 4 millions USD auprès de partenariats gouvernementaux et privés pour atteindre plus de 740 millions de personnes à travers l'Asie par internet, des publicités à la télévision et des installations dans les aéroports, les gares et aux postes frontières; trois ateliers régionaux ont eu lieu en Afrique centrale, de l'Est et australe en 2013 et 2014 pour adapter le Spatial Monitoring and Reporting Tool (SMART), conçu pour améliorer l'efficacité de la surveillance de l'application des lois sur les espèces sauvages qui est aujourd'hui un élément essentiel des travaux d'USAID en Afrique centrale, en Tanzanie, au Kenya, au Mozambique et aux Philippines; WildScan, une nouvelle application mobile multilingue identifie plus de 300 espèces en danger et permet maintenant de réagir rapidement au trafic d'espèces sauvages en Asie du Sud-Est; après les évaluations de 2014 concernant l'ivoire d'éléphant, la corne de rhinocéros et le trafic d'abalones, les autorités d'Afrique du Sud, notamment, prennent des mesures pour renforcer les capacités de détection et de perturbation du commerce illégal des espèces sauvages; en Thaïlande, une campagne a été lancée en 2013 pour éliminer les ailerons de requin des menus de restaurants et compte maintenant plus de 180 établissements participants (en juin 2015).